



*LA FORCE
DE L'INDEPENDANCE*

Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

CTP central des préfectures
du 1^{er} juillet 2005

Déclaration préalable des représentants FORCE OUVRIERE

Monsieur le Préfet,

Les CTP centraux des préfectures se succèdent et les représentants FORCE OUVRIERE vous font part à chacune des réunions des vives inquiétudes ressenties par les agents quant au devenir des préfectures et de leurs personnels et la place qui leur sera réservée dans le cadre de la « réforme de l'Etat ».

Nous réitérons notre demande du 31 mars dernier qu'un point précis soit effectué sur les propositions faites par les préfets en matière d'organisation des services de l'Etat, en particulier au plan départemental et infra départemental, et leurs conséquences sur les préfectures et sous-préfectures.

Nous souhaiterions avoir notamment une communication sur les projets de l'administration en matière de :

- répartition des attributions entre préfecture et DDE s'agissant de l'organisation des examens du permis de conduire et la réglementation des établissements et des professionnels de l'enseignement de la conduite,
- transfert des services de rapatriés vers les services de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC),
- rapprochement fonctionnel des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS) avec les services des préfectures concernant le droit des associations,
- transfert aux préfectures des prérogatives en matière d'analyse électorale jusqu'ici confiée aux services des renseignements généraux,

Il devient ainsi urgent que soit effectuée et présentée une actualisation de la Directive Nationale d'Orientation (DNO), tenant compte également de l'état d'avancement de certains projets - tels le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV), l'identification nationale électronique sécurisée (INES).

En l'espèce, certains préfets semblent vouloir anticiper trop rapidement la disparition des services d'accueil du public et remanient en profondeur leurs organigrammes - la plupart du temps sans cohérence d'un département à l'autre, faute de directives nationales, annoncées pourtant par le ministre à l'automne dernier - et trop souvent au mépris des règles élémentaires du dialogue social.

La plupart du temps, mis en situation de sous effectif, ces services, placés dans l'impossibilité de répondre correctement à la demande des usagers, confortent, et nous le regrettons, les partisans du transfert ou de l'externalisation.

Au delà, il est inacceptable que les agents concernés aient à payer, au prix fort, parfois sur leur santé, ces initiatives qui aggravent leurs conditions de travail qui ne cessent de se détériorer.

Dans ce contexte particulièrement difficile, si nous sommes satisfait d'avoir obtenu la réactivation des travaux du Comité d'Hygiène et de Sécurité Central des Préfectures (CHS) qui s'est réuni le 23 juin, il est regrettable qu'au plan local, tous les préfets n'aient pas mesuré la nécessité de réunir régulièrement cette instance.

Voici, Monsieur le Président, les points sur lesquels nous tenions à insister particulièrement en souhaitant que des réponses précises en terme de moyens puissent être apportées pour le service public républicain de qualité auquel sont attachés les citoyens, et particulièrement les agents du cadre national des préfectures.